



## MINUTE SSE

### NOUVELLE ETAPE DANS LE DECONFINEMENT



Après un assouplissement des règles depuis le 17 juin, ce 30 juin marque une nouvelle étape vers un déconfinement total...

#### **Fin de l'obligation du port du masque en extérieur**

Sauf sous certaines exceptions **comme les situations de promiscuité**, telles que regroupements, lieux bondés, files d'attentes, marchés, stades,... nous ne sommes plus obligés de porter le masque en extérieur depuis le 17 juin.

#### **Levée du couvre-feu à 23h**

Depuis le 20 juin, il n'y a plus de couvre-feu à 23h.

#### **Télétravail : un nouveau protocole national au 30 juin**

Depuis le 1 juillet, le rythme de 2 jours de télétravail par semaine est recommandé lorsque cela est possible.

#### **Vaccination : autorisation d'absence pour les salariés**

Pour faciliter l'accès à la vaccination, les salariés peuvent demander à leur employeur de s'absenter pendant les heures de travail pour aller se faire vacciner.

#### **Maintien des gestes barrières**

Le port du masque reste obligatoire en entreprise, de même que dans les milieux clos (magasins, bureaux, transport...) néanmoins, le masque pourra être retiré lorsqu'un salarié se situe à 2 mètres de distance de ces collègues.

**La Santé, Sécurité et l'Environnement sont notre priorité !**